

Procès-verbal du Conseil d'Administration

en date du 18 octobre 2014 à 15h

Le Conseil d'Administration de l'association BODHICHARYA-FRANCE, convoqué par lettre adressée le 20 septembre 2014 s'est réuni à Lusse sous la présidence de Mr. Jean BURGERT.

Membres du Conseil présents : 9

Bon pour pouvoir : 3

Total : 12/16

La présence des deux tiers des membres étant requise, le quorum est atteint. Le Conseil d'Administration est habilité à voter pour la validité des délibérations. La liste de présence est annexée au Procès-verbal.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration du 22 février 2014

Le Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 22 février 2014 n'appelle aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Finalisation des statuts

Les statuts ont été soumis à un professionnel : un juriste a constaté que plusieurs points méritaient d'être revus.

Un fichier des adhérents qui ont été radiés est envisagé et validé.

Il est voté à l'unanimité la validation des radiations prononcées jusqu'à ce jour.

De plus, une phrase sera ajoutée sur le 2nd courrier de rappel mentionnant à la personne concernée qu'elle sera radiée si elle ne s'acquitte pas de sa cotisation dans un délai de 1 mois après réception du courrier.

Plusieurs points nécessitent d'être examinés lors d'une prochaine réunion du CA, notamment les annexes, le contrat de permanent, la décision d'accepter un nouveau permanent...

3. Reconduction du poste de l'intendante

Le poste de Sacha est reconduit à l'unanimité.

4. Points divers

Il est validé dès aujourd'hui que la nuitée est désormais tarifée à 14€ avec petit-déjeuner inclus. Toute nuitée est due.

Il est également validé le remplacement des fenêtres dans les chambres qui n'ont pas été rénovées.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance. Il est dressé le présent Procès Verbal.

Le président: Jean BURGERT

Le secrétaire : Siegfried LEROUX